

Bourse au permis de conduire REGLEMENT

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation de jeunes et également un enjeu de lutte contre l'insécurité routière. La municipalité de THIZY LES BOURGS souhaite mener une action en faveur des jeunes et a décidé de les soutenir dans leur projet.

Pour favoriser l'accès des jeunes de THIZY LES BOURGS au permis de conduire, le Conseil municipal a mis en place un système de « Bourse au permis de conduire » selon les modalités suivantes :

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 15 à 20 ans. Pour bénéficier de cette bourse, ils doivent en contrepartie mener une action citoyenne et s'engager à effectuer une mission d'intérêt général de 20h00 minimum auprès d'une association de la commune. Le jeune doit fournir au moment du dépôt de sa candidature un justificatif d'engagement auprès de l'association de son choix.

Le montant de la bourse est fixé à 250,00 euros, sans conditions de ressources et sera versé directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire, après la réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire (code). Les modalités seront précisées dans la convention signée entre le jeune, l'auto-école et la commune.

Documents à fournir pour le dépôt de la demande :

- Le formulaire de demande de bourse dûment complété
- La convention signée avec l'auto-école
- Un justificatif de domicile
- une attestation d'engagement auprès d'une association précisant le contenu, les dates et la durée de la mission.

Documents à fournir pour obtenir le versement de la bourse :

- la copie du certificat d'obtention de l'examen théorique de permis de conduire
- L'attestation de fin de mission délivrée par l'attestation d'accueil à l'issue de la contribution citoyenne.

Le Maire,
Rémi BERTHOUX

